

Rapport

Date de la séance du CE: Le 10 juin 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 515874
Classification: Non classifié

Berne, Schermenweg 9b, garage souterrain – restauration partielle du plafond, amélioration de la protection contre les incendies, adaptation des vestiaires et des locaux sanitaires
Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Situation initiale	2
3.2	Développement / utilisation future du site cantonal du Schermenweg	4
3.3	Description du projet	4
3.4	Risques	4
3.5	Procédure	5
3.6	Alternatives / conséquences en cas de refus	5
4	Répercussions sur les finances et le personnel	5
4.1	Financement	6
4.2	Répercussions en termes de personnel et de coûts	6
5	Calendrier	6
6	Proposition	6



1 Synthèse

Le garage souterrain de la Police cantonale, situé à Berne sur la partie du terrain du Schermenweg appartenant au canton, est dans un piteux état. En 2014, le plafond du garage avait déjà dû être renforcé de toute urgence au moyen d'étais en bois. Une partie du garage et des locaux d'entreposage ont été fortement détériorés par des infiltrations d'eau, et ne peuvent plus être utilisés.

Le canton de Berne prévoit de vendre à moyen terme l'immeuble sis au Schermenweg 9, dans l'optique du développement du site et de son utilisation par l'économie privée. La remise en état se limite donc aux mesures absolument nécessaires à la durée d'utilisation restante prévue qui sera de dix ans au maximum.

Le garage souterrain et les rampes d'accès doivent être isolés contre les eaux de surface. Dans la partie Est du garage, le revêtement du plafond doit être rénové. Pour satisfaire aux prescriptions sur la protection incendie, le garage sera doté d'une installation d'asperseurs, et le système de détection d'incendie sera étendu également à la partie Est. Les locaux d'entreposage détériorés seront rénovés, de même que les vestiaires et locaux sanitaires, aujourd'hui quasiment inutilisables.

Un crédit de 2 380 000 francs est nécessaire pour réaliser ces travaux. Le coût total s'élève à 2 780 000 francs, dont 400 000 francs ont déjà été approuvés pour l'étude de projet.

2 Bases légales

- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (OO POM ; RSB 152.221.141), articles 8 et 9
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3 Description de l'affaire

3.1 Situation initiale

Le site du Schermenweg à Berne a été mis en service en 1966. Il se compose d'un bâtiment administratif au Schermenweg 9 (Centre d'expertise de Berne et des unités de la Police cantonale), d'un immeuble destiné au contrôle des automobiles au Schermenweg 9c, d'un bâtiment polyvalent au Schermenweg 11 (Police cantonale, Arrondissement d'ingénieur en chef II, Laboratoire de construction des routes de l'Office cantonal des ponts et chaussées, Laboratoire de la protection des eaux et du sol de l'Office des eaux et des déchets, de même que cinq appartements et un studio loués à des privés), ainsi que d'un grand garage souterrain, qui comprend une partie Est et une partie Ouest.

Ce garage est utilisé par la Police cantonale pour ses véhicules de service et d'intervention. Il abrite également des véhicules d'experts, des véhicules de service de différentes unités ad-

ministratives hébergées sur le site, ainsi que, contre émoluments, des véhicules privés d'employés administratifs et de locataires.

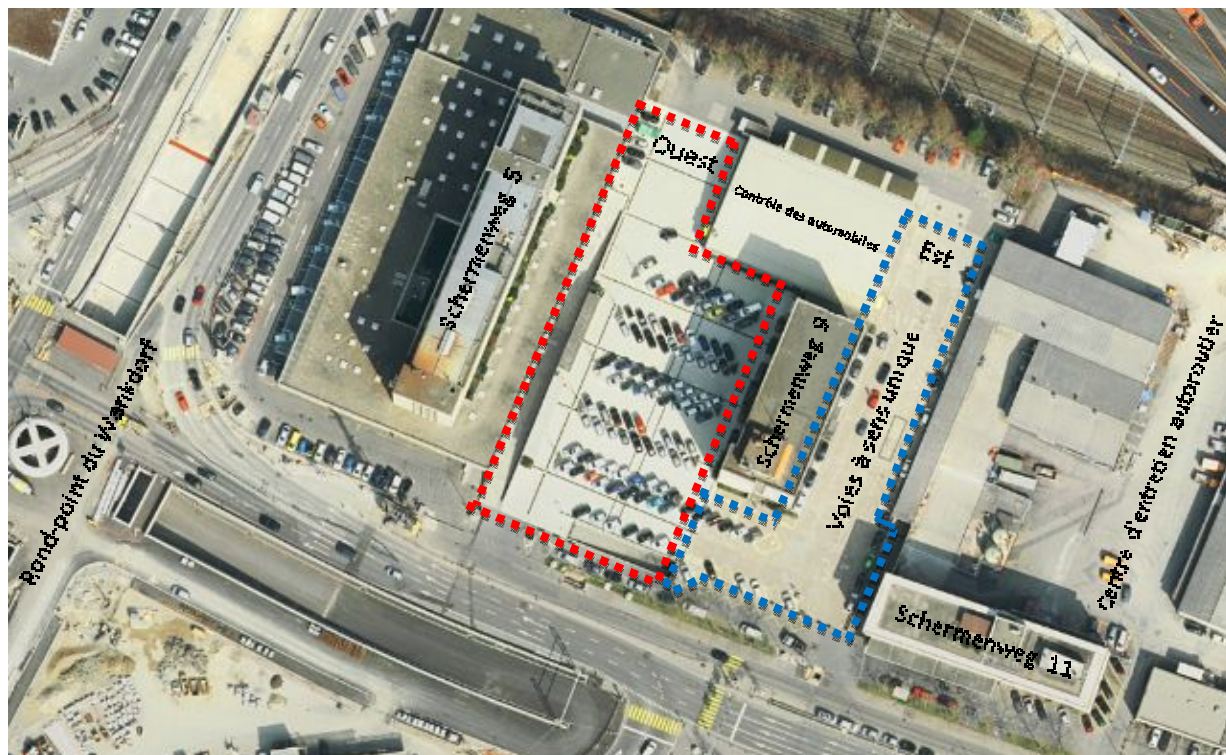
On y trouve aussi des locaux d'entreposage, des vestiaires, ainsi que des locaux sanitaires et techniques. Le dessus du garage est aménagé en tant qu'accès au contrôle des automobiles (voies à sens unique), et sert également de parking pour le Centre d'expertise et la Police cantonale.

Suite à des infiltrations d'eau par des joints du plafond et des fissures dans le béton, certains locaux d'entreposage, les toilettes, ainsi que des places de stationnement ne peuvent plus être utilisés. Des forages effectués dans les joints ainsi que dans la partie inférieure du plafond ont révélé des insuffisances quant à la capacité de charge de celui-ci. Pour assurer l'exploitation, en particulier du Centre d'expertise, des étais de bois ont été installés en 2014 en guise de mesure urgente pour consolider le plafond.

Les investigations ont également fait apparaître des lacunes importantes au niveau de la protection contre le feu, qui interdiraient d'utiliser le garage sans prendre de mesures de protection.

Les vestiaires et les installations sanitaires sont humides, sentent le moisi, et sont de manière générale dans un très mauvais état. Par ailleurs, il n'existe pas de locaux séparés pour les femmes, bien que celles-ci soient, depuis longtemps, de plus en plus nombreuses dans les rangs de la Police cantonale. Ces locaux se trouvant en sous-sol, et directement à côté du garage, il importe également d'y installer un système de ventilation étanche aux gaz d'échappement.

Vue d'ensemble du site



■■■■■■■■■■ Partie Ouest du garage

■■■■■■■■■■ Partie Est du garage

3.2 Développement / utilisation future du site cantonal du Schermenweg

Le pôle de développement du Wankdorf est l'une des zones les plus importantes pour le développement économique de Berne. L'immeuble sis au Schermenweg 9 se trouve au cœur de ce pôle de développement, et il est ainsi prévu de le vendre à moyen terme pour permettre le développement du site et son utilisation par l'économie privée. Il conviendra donc d'aménager un nouveau site pour la Police cantonale. Il avait été envisagé de construire au Schermenweg un centre administratif, mais cette idée a été abandonnée, au profit d'une vente à l'économie privée. L'excellent emplacement du site le rend en effet très attractif pour les entreprises.

3.3 Description du projet

Les mesures d'entretien suivantes doivent permettre d'utiliser le garage souterrain pendant dix ans, au maximum :

- Rénovation du revêtement du plafond de la partie Est, isolation des joints du plafond et des rampes d'accès, réparation de divers dommages sur les sols, les murs et les plafonds.
- Pose d'un système d'asperseurs pour satisfaire aux exigences de l'assurance immobilière en matière de protection contre les incendies. L'assurance immobilière a approuvé cette mesure sous réserve que le garage souterrain ne soit pas utilisé encore pendant plus de dix ans. Pour une utilisation de plus longue durée, il conviendrait de rénover l'ensemble de la partie inférieure du plafond, car l'enrobage en béton de l'armature est insuffisant du point de vue de la protection contre le feu.
- Extension du système de détection d'incendie à la partie Est du garage, dans le but de protéger les biens qui y sont entreposés.
- Assainissement des locaux d'entreposage actuellement inutilisables, rénovation des vestiaires et des locaux sanitaires, avec installation d'un système de ventilation.

Dans le but de réduire autant que possible les coûts d'investissement, les étais de bois utilisés provisoirement pour renforcer le plafond seront conservés. La capacité du garage continuera donc à être limitée à 156 places de stationnement, au lieu de 180.

3.4 Risques

Les rampes d'accès sont actuellement équipées d'un système de chauffage électrique pour éviter la formation de glace. En cas de panne du système, les deux rampes d'accès devraient être couvertes. Ces chauffages ont fonctionné sans problème depuis 1966 et aucun signe n'annonce actuellement l'éventualité d'une panne, mais du fait de leur ancienneté, le risque est cependant considérable. Par mesure de précaution, une position de risques correspondante pour un montant de 290 000 francs est donc incluse dans le présent crédit.

Au cas où, dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire, il ne serait plus possible de mettre à disposition suffisamment de places de stationnement par rapport aux places de travail, une position de risques pour un montant de 210 000 francs a également été prévue dans le coût total, pour une éventuelle taxe de remplacement à verser à la ville de Berne. Ce montant couvre un maximum de 24 places de stationnement manquantes à 8700 francs chacune. Selon les estimations actuelles, ce risque de manque de place est plutôt faible.

3.5 Procédure

La rénovation aura lieu d'entente avec les utilisateurs, sans interruption de l'exploitation. Certaines places de stationnement devront être momentanément déplacées, et les voies à sens unique permettant d'accéder au contrôle des automobiles seront barrées en alternance durant les vacances. Les vestiaires et les locaux sanitaires seront mis à disposition de manière provisoire dans des containers.

3.6 Alternatives / conséquences en cas de refus

- Il n'y a pas d'autre alternative, car les mesures prévues comprennent uniquement les travaux absolument nécessaires, et les moins onéreux. Une remise en état complète du garage souterrain coûterait environ sept millions de francs.
- Si les travaux d'isolation ne sont pas réalisés, 82 m² de locaux sanitaires et d'entreposage resteraient inutilisables. Les dégâts d'eau pourraient de plus rendre d'autres espaces inutilisables.
- Sans installation du système d'aspenseurs, l'assurance immobilière interdirait d'utiliser le garage. Ceci entraînerait notamment un déménagement à court terme de la Police mobile, du Service technique des accidents et de la brigade Incendies et explosions, dont les interventions nécessitent un accès rapide aux véhicules.

4 Répercussions sur les finances et le personnel

Niveau des prix : octobre 2014, indice des prix de la construction dans l'Espace Mittelland, 124,3 points

Coût total CHF **2 780 000.–**
(y c. honoraires, frais annexes et 13 % de réserves)

comprenant :

• Nouvelle installation d'aspenseurs	CHF	795 000.–
• Rénovation du revêtement et des joints du plafond de la partie Est	CHF	660 000.–
• Remise en état des locaux d'entreposage de la partie Est, des vestiaires et des locaux sanitaires	CHF	690 000.–
• Remise en état des locaux d'entreposage de la partie Ouest	CHF	49 000.–
• Extension du système de détection d'incendie à la partie Est	CHF	86 000.–
• Positions de risques	CHF	500 000.–
Couverture des rampes d'accès et taxe de remplacement pour		

places de stationnement

Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	2 780 000.–
./. dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (Autorisation de dépenses de la TTE du 18 novembre 2014)	– CHF	400 000.–
Crédit à approuver	CHF	2 380 000.–

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4.1 Financement

Les dépenses sont inscrites au budget et dans le plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit de réalisation et d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté. L'adoption des budgets annuels demeure réservée.

4.2 Répercussions en termes de personnel et de coûts

Ce projet n'aura pas de répercussions en termes de personnel.

Les mesures qui doivent être approuvées avec le présent crédit n'entraînent pas de coûts induits. L'entretien des étais en bois utilisés pour consolider le plafond continuera à générer des coûts de 5500 francs par an.

5 Calendrier

De juillet à décembre 2015	Appel d'offres
De janvier à avril 2016	Préparation des travaux
De mai à octobre 2016	Réalisation

6 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexe

- Projet d'arrêté

Documents supplémentaires à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Devis

- Documentation photographique
- Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée